



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance du métier de dosimétriste dans les hôpitaux

Question écrite n° 40552

### Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance du métier de dosimétriste dans les hôpitaux. La mission de ces techniciens en physique médicale consiste à préparer et planifier les traitements par radiations ionisantes en lien avec le physicien médical et le médecin prescripteur et de mettre en œuvre les outils permettant le calcul des doses de rayonnements ionisants afin d'optimiser les doses reçues par le patient et de protéger les tissus sains. En moyenne, au début de sa carrière, un dosimétriste gagne le SMIC, tandis qu'un manipulateur perçoit environ 1 700 euros bruts mensuels. Cette inégalité de salaire avec des collègues ayant le statut de manipulateur radio, qui bénéficient donc d'un salaire plus élevé pour réaliser les mêmes tâches, démotive nombre de dosimétristes qui quittent leur poste. Or le traitement des cancers fait partie des soins que l'on ne peut pas déprogrammer ou reporter. Le besoin en dosimétristes est donc important. C'est pourquoi il est urgent de faire reconnaître le métier de dosimétriste absolument indispensable dans les services de radiothérapie. Il lui demande donc si des mesures vont être prises prochainement pour revaloriser le métier de dosimétriste dans les établissements de la fonction publique hospitalière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40552

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 août 2021](#), page 6148

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)